

MAISON&OBJET



Paris,
le 28 juin 2018

Charte Green Ethic Maison&Objet

Contexte

Nos valeurs se sont construites sur un fort sentiment d'attachement au Développement Durable qui ont donné naissance au Fil Vert en 2011, apprécié des professionnels du secteur de l'Art de Vivre et du Grand Public.

Aujourd'hui, après la Cop 21 et alors que les initiatives locales ou internationales favorisant l'Economie Circulaire se multiplient, il est de notre devoir de nous impliquer davantage dans notre approche responsable en soutenant activement les créateurs, maisons, fabricants ou marques qui s'engagent dans une approche environnementale vertueuse selon les trois piliers du Développement Durable (Economie/Social/Environnemental).

Pourquoi une Charte ?

La Charte Green Ethic Maison&Objet définit cinq principes de transparence et de respect de l'environnement: elle constitue un socle de valeurs, un langage commun fédérateur d'engagements dans le domaine de la création qu'il s'agisse du Design d'Objet ou de l'Architecture d'Intérieure.

Quels Objectifs ?

Tous les exposants de Maison&Objet ayant déposé un dossier pour participer au Green Trail (nom de

code) seront sélectionnés par un jury composé d'experts, de designers et de professionnels de la communication dans le domaine du Développement Durable.

Le jury sélectionnera les exposants en fonction de leurs respects des cinq engagements recensés dans la Charte Green Ethic Maison&Objet.

Quelles valeurs ?

L'adoption d'une charte est un acte fort nécessitant l'adhésion de ceux qui la signent ou qui s'y réfèrent. Elle permet d'établir, sans contrainte, les critères durables et responsables à respecter. Chaque principe énoncé est un engagement formel qui touche à l'aspect environnemental comme à l'aspect social ou éthique.

L'aspect environnemental

Le volet environnemental permet de diminuer l'empreinte écologique à travers la réduction des impacts à toutes les étapes du cycle de vie : des matières premières à la fin de vie (ré-utilisation, recyclage...) en passant par de nouveaux usages, l'utilisation de circuits courts et la rationalisation du poste "transports" etc., tout en évitant les transferts de pollution.

L'aspect social & éthique

Le volet déontologique regroupe un certain nombre de principes vertueux privilégiant la transparence aussi bien en termes de sourcing ou de traitement des matières premières qu'en termes de communication. Il peut également comporter des dispositions telles que le refus de recourir à des sous-traitants privilégiant le travail des enfants et le respect ou le développement des populations locales.

Les Trois Principes de la Charte Green Ethic Maison&Objet

La présente Charte a pour objet de proposer un socle de trois engagements communs qui entendent concilier la préservation de l'environnement, la prise en compte de l'éthique et de l'utilité sociale.

1. L'APPROVISIONNEMENT DURABLE

S'assurer de la traçabilité des matières et du fait que le choix des matériaux repose sur des critères environnementaux respectant les principales ressources à notre disposition (AIR/SOL/EAU) :

- Matières peu énergivores. Matières faiblement consommatrices d'eau...
- Fibres naturelles zéro déchets (ex: lin/chanvre etc...) ou agro-matériaux...
- Matériaux durables (ex: bois gérés durablement PEFC/FSC etc.)...
- Matières non traitées, matières non polluantes...
- Matières issues des ressourceries locales ou de la récupération de matières ou matériaux...
- Matières issues du recyclage (ex: Métisse, Texyloop, Pevetex, Plasticana...).
- Eco-matériaux, agro-sourcés etc...

2. LE "LESS IS MORE"

Le "Less is more", autrement dit "faire plus et mieux avec moins", suggère que l'on peut concevoir ou fabriquer davantage avec moins. Il suppose que l'on peut accroître notre bien-être en réduisant l'utilisation des ressources, en diminuant la dégradation de notre environnement et en minorant la pollution tout au long du cycle de vie, tout en augmentant notre qualité de vie. La consommation durable induit aussi la reconnaissance de la simplicité comme valeur, sachant que celle-ci doit permettre l'accès de tous à une meilleure qualité de vie.

RÉDUIRE

- Réduction des matières et des ressources utilisées (optimisation de la taille, du poids, du volume, des quantités...).
- Réduction du nombre et du volume des emballages.
- Réduction des déchets, des chutes ou de toute autre perte ou reliquat...
- Réduction des vernis chimiques ou toutes autres traitements de finition polluant (au profit par ex. de lasures à l'eau ou de teintures naturelles...).
- Réduction des composants en privilégiant les pièces dotées de plusieurs fonctions dans l'objectif de faciliter la production et le démontage.
- Réduction des besoins ou quantités d'énergie utilisées, grâce à des programmes d'économie d'énergie ou des actions de sensibilisation interne. Réduction de sa consommation d'énergie fossile au profit des énergies renouvelables.
- Réduction de la pollution de l'air, de l'eau, des émissions de gaz à effet de serre et des effets sur la biodiversité.
- Réduction des transports (ressources/productions locales etc.). Réduction de la place ou du volume occupé lors du transport (objets/produits transportés à plat, pliés, pliés, emboîtés...).
- Eviter la sur-consommation et lutter contre l'obsolescence programmée : s'assurer de la solidité et de la résistance aux chocs des objets/articles, matériaux ou solutions proposées.
- Favoriser le partage : engagement avec les autres acteurs de la durabilité, mutualisation des énergies ou des transports, don des surplus aux parties prenantes...

RÉUTILISER

- Ré-utilisation de matières, chutes, déchets, pièces, objets etc.
- Pratique du "DO IT YOURSELF" (DIY) qui permet le détournement ou la personnalisation plus forte d'une matière/produit/objet à disposition ou récupérée.
- Pratique de l'upcycling ou du 'creative reuse', tel que défini par G. Paoli ou le Cradle

to Cradle (le process par lequel sont transformés des objets/produits/matières laissés de côté, abandonnés, usagés ou sans plus d'utilité, ou matériaux en nouvelles matières, nouveaux produit/objets, de préférence de meilleure qualité ou à meilleure qualité environnementale)...

- Permettre la longévité des produits ou l'allongement de la durée d'usage :
 - faire en sorte que les produits, matières, articles/objets ou solutions puissent être maintenus sur le long terme en maximisant leurs flexibilité.
 - minimiser/faciliter le besoin de réparation par le choix de pièces démontables, dévissables ou de remplacement.

RECYCLER

- S'assurer de la traçabilité des composants, afin de pouvoir les identifier et les diriger en phase de fin de cycle de vie vers les filières de traitement et de recyclage appropriées.
- Inciter à/faciliter la collecte ou la consigne et le tri en fin de vie.
- Identifier les différents types de déchets afin de les recycler.
- Favoriser le recyclage par le désassemblage, le mobilier sans clous ni vis etc.
- Assurer la recyclabilité du produit ou du service, ainsi que les résidus et emballages liés...

3. LE RESPECT DE L'ETRE HUMAIN & DE SON ENVIRONNEMENT

Il s'agit principalement du respect des conditions sanitaires et sociales des producteurs ou artisans locaux, de la prise en compte de l'éco-toxicité et du respect de la biodiversité.

- Permettre une juste rémunération des producteurs ou artisans locaux, afin qu'ils vivent décemment ou dignement de leur travail : assurer la transparence sur leurs conditions de travail, salaires, durée des relations, processus de production et distribution, prix et marges à chaque étape du processus de commercialisation.
- Encourager les artisans à l'autonomie en favorisant la diversification des débouchés, établir le circuit le plus court et le plus simple entre l'artisan et le consommateur et privilégier des relations commerciales durables avec les artisans.
- Prendre en compte l'impact sanitaire sur l'ensemble du vivant en s'assurant de l'innocuité du produit ou du service (dans l'état actuel des connaissances) et en éliminant les substances polluantes ou toxiques.

Prendre en compte la biodiversité afin de ne pas lui porter atteinte et viser à sa préservation tout au long du cycle de vie du produit, de l'objet, de la matière ou du service...